

## Politique de recherche agronomique et avenir de l'agriculture au Niger

**Mohamed Aittock**

Ministre de l'Agriculture

et de l'Élevage

de la république du Niger

La recherche agronomique est un des domaines clés du développement rural au Niger. À côté de l'Institut national de recherche agronomique du Niger (INRAN), la recherche agronomique est aussi menée par l'Université de Niamey et d'autres institutions nationales et internationales. En 1985, un diagnostic de l'ensemble du Système national de recherche agronomique (SNRA) a abouti à l'élaboration d'un plan à long terme de la recherche agronomique approuvé en 1990. Il s'agit d'un cadre de référence devant aboutir à une cohérence accrue dans l'édification et l'orientation du SNRA. Ce plan vise les préoccupations suivantes :

- l'identification de nouveaux systèmes de production permettant l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, l'intensification et la diversification des productions, ainsi que la préservation du milieu physique et des ressources naturelles ;
- la maîtrise du système de recherche par le développement d'une synergie entre les institutions de formation et de vulgarisation ;
- la réorganisation, au niveau national, de la recherche par le renforcement et/ou la création des centres régionaux ;
- le développement des contacts étroits et directs avec les paysans par la création d'équipes de recherche sur les systèmes de production.

Cinq programmes de recherche ont été identifiés et privilégiés et sont en cours d'exécution avec l'appui d'un crédit IDA de 20 millions de dollars américains.

**1. Programme cultures irriguées**, dont les contributions attendues visent, d'une

part, une meilleure rentabilisation des grands aménagements hydroagricoles, des petits périmètres irrigués et des petites irrigations privées, notamment par la baisse des coûts de production et, d'autre part, une amélioration des conditions de vie des paysans par le développement de cultures génératrices de revenus, notamment maraichères, riz, blé, maïs, plantes à tubercules et racines, cultures fruitières, palmiers-dattiers et protéagineux.

**2. Programme gestion des ressources naturelles** qui vise, à moyen (5 ans) et long termes, à :

- consolider les acquis et à les tester en milieu réel dans le cadre de la gestion intégrée des terroirs (aménagement de l'espace rural) ;
- identifier les essences forestières locales pour la production de bois, de fruits, de fourrage ou pour l'agroforesterie ;
- préserver les ressources phytogénétiques d'espèces forestières et fourragères en voie de disparition et des plantes cultivées en vue de leur utilisation ultérieure.

**3. Programme amélioration des productions animales**, dont les contributions attendues devraient permettre d'assurer :

- une meilleure couverture sanitaire du cheptel ;
- une connaissance de l'évolution de la pratique d'élevage en fonction des modifications environnementales ;
- une meilleure connaissance des paramètres zootechniques des races déterminant les potentiels réels du cheptel

(petits et gros ruminants) et leur amélioration par l'application des méthodes modernes et peu coûteuses en ce qui concerne leur valorisation ;

– une mise au point de rations alimentaires adaptées aux différentes saisons.

#### **4. Programme cultures pluviales :**

depuis la création de l'INRAN en 1975, les priorités de recherche portaient sur le développement des cultures pluviales (mil, sorgho, niébé, maïs et arachide). Des efforts ont été accomplis en matière de création et de mise au point de variétés et de techniques culturales. Il s'agira donc, pour les années à venir :

– de promouvoir la diffusion des résultats déjà acquis en collaboration avec les services de vulgarisation, les producteurs, les projets et les ONG ;

– de consolider les acquis à travers des tests en milieu réel ;

– de développer des cultures de diversification (souchet, oseille, gombo) permettant d'augmenter les revenus des paysans ;

– de développer des variétés ayant une stabilité de rendement et résistantes à la sécheresse, aux insectes, aux maladies et aux adventices.

**5. Programme système de production et de transfert de technologies :** c'est, d'une part, un programme-charnière devant intégrer les résultats des autres programmes de recherche dans son

réseau d'expérimentation et, d'autre part, un cadre privilégié de travail permettant une synergie parfaite entre la recherche, la vulgarisation et la production, et la prise en compte de tous les paramètres de la production. Les contributions attendues de ce programme devront permettre d'atteindre les objectifs suivants :

– une meilleure connaissance des systèmes de production actuels ;

– une meilleure prise en compte des priorités des activités de recherche ;

– une bonne adéquation des technologies mises au point aux besoins des producteurs en caractérisant, pour chaque zone agro-écologique, des systèmes de production améliorés viables ;

– une amélioration du transfert des technologies élaborées par la recherche auprès des producteurs ;

– la mise à la disposition des décideurs, planificateurs, producteurs, opérateurs économique et chercheurs des informations relatives aux filières de certaines cultures et celles relatives aux impacts des politiques agricoles.

#### **L'avenir de l'agriculture nigérienne**

L'agriculture nigérienne, fortement dépendante des fluctuations d'un climat austère, contribue aujourd'hui pour environ 40 % au PIB, représente 85 % des emplois et 16 % des recettes globales d'exploitation.

Avec le déclin continu du secteur de

l'uranium, on œuvre à ce que le secteur agricole devienne vite une source majeure de devises et le moteur de la relance économique.

Les mesures d'ajustement interne prises par le gouvernement et les réflexions en cours dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'ajustement du secteur agricole doivent permettre une contribution significative de ce secteur à la relance du secteur économique. Compte tenu du potentiel agricole disponible, le Niger a de bonnes chances d'accroître rapidement le développement des cultures vivrières pour remplacer les importations de céréales et élargir ses exploitations. C'est dans cette perspective de relance de la production agricole que des mesures vont être prises pour améliorer les conditions d'investissement dans le secteur rural.

À l'avenir, notre ambition est d'inverser, de manière permanente et durable, les tendances actuelles à la baisse des productions et de revenus en vue de :

– relever les contributions du secteur rural à la formation du PIB ;

– constituer des sources importantes de revenus monétaires aux paysans par la promotion et le développement des exportations ;

– renforcer le tissu industriel par la constitution de petites et moyennes entreprises de transformation et de commercialisation ■